

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 08/06/2020

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle, DESMARIS Bénédicte, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, JEANNIN Marie-Claude, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie- Claude, REGAD Bernard, REGAD Bertrand, VUILLERMOZ Sarah.
Absent excusé:	COLOT Benoît qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance :	VERNEREY Samuel

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28/05/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis il rappelle, que suite au vote du 28 mai 2020, en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui lui confère sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, il a donné délégation à :

✓ **Mme Eliane GRENARD, 1ère adjointe**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- La commune nouvelle,
- La mobilité,
- Le lien social,
- L'agriculture.

✓ **Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 2ème adjointe**, pour intervenir dans les domaines suivants:

- Les affaires financières,
- L'ensemble du personnel communal,
- La Maison de l'Enfance (Crèche et ALSH),
- Les affaires scolaires,
- Les affaires sociales et les personnes âgées,
- Les affaire locatives et immobilières,
- Les assurances,
- L'ensemble des documents d'urbanisme.

✓ **M. Samuel VERNEREY, 3ème adjoint**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Les services techniques (personnel, travaux et matériel).
- Le déneigement,
- L'aménagement du territoire,
- Les questions liées au tourisme,
- L'environnement,
- Les dossiers agricoles.

✓ **Mme Claudie PILLARD, conseillère municipale déléguée**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Les affaires scolaires,
- La Maison de l'Enfance (Crèche et ALSH),
- Le suivi du personnel de la Maison de l'Enfance,
- Les affaires sociales et les personnes âgées,
- Le logement.

✓ **M. Benoît COLOT, conseiller municipal délégué**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Les questions sanitaires,
- La communication,
- Les documents d'urbanisme,
- L'attractivité du territoire.

✓ **M. Alain MOYAT, conseiller municipal délégué**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- La voirie et le déneigement,
- Les bâtiments,
- Les réseaux électriques et téléphoniques,
- Les commissions de sécurité.

Les adjoints et les conseillers municipaux délégués s'engagent à rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de leurs délégations.

I. ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des représentants dans les organismes extérieurs.

Suite au dépouillement des différents votes, les délégués ci-après sont élus pour représenter la commune au sein des organismes extérieurs :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES	<u>Titulaires</u> M. Nicolas GINDRE M. Raphaël PERRIN
SYNDICAT DES EAUX DU HAUT-JURA SUD	<u>Titulaires</u> Mme Eliane GRECARD M. Raphaël PERRIN
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHAPY	<u>Titulaires</u> M. Nicolas GINDRE M. Alain MOYAT Mme Charline GROSSIORD <u>Suppléants</u> M. Yanis LAHSINI M. Christophe MALAQUIN
SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DES AINES DU HAUT-JURA (SMAAHJ)	<u>Titulaires</u> Mme Isabelle BOUILLIER M. Benoît COLOT <u>Suppléants</u> Mme Elisabeth ARBEZ-CARME Mme Sarah VUILLERMOZ

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA	<u>Titulaire</u> M. Yanis LAHSINI <u>Suppléant</u> M. Benoît COLOT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DU MASSACRE	<u>Titulaires</u> M. Christophe MALAQUIN M. Alain MOYAT
COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES, D'EQUIPEMENTS ET DE e- COMMUNICATIONS DU JURA (SIDEK)	<u>Titulaire</u> M. Alain MOYAT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRI DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-JURA (SICTOM)	<u>Titulaire</u> M. Bernard REGAD <u>Suppléant</u> M. Samuel VERNEREY
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) BELLECOMBE, LES MOLUNES, LES MOUSSIÈRES	<u>Titulaires</u> Mme Isabelle BOUILLIER Mme Eliane GRENARD Mme Claudie PILLARD <u>Suppléant</u> Mme Marie-Claude PEDROLETTI
CONSEIL D'ECOLE DE SEPTMONCEL	<u>Titulaires</u> M. David HUMBERT Mme Claudie PILLARD <u>Suppléant</u> Mme Sarah VUILLERMOZ
COMITE DES FETES DE SEPTMONCEL	<u>Titulaires</u> Mme Charline GROSSIORD Mme Sarah VUILLERMOZ
DELEGUES LOCAUX ELUS ET AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	<u>Titulaire</u> M. Samuel VERNEREY <u>Agents</u> Mme Solenn PELOTTE, Délégée Maison de l'Enfance Mme Christine ROSSERO, déléguée Commune
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU JURA	<u>Titulaire</u> M. Christophe MALAQUIN <u>Suppléant</u> M. Bernard REGAD
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DE LA PRALOUSE	<u>Représentants</u> Mme Bénédicte DESMARIS Mme Eliane GRENARD
PROJET VOIE VERTE "VIA VALSERINA"	<u>Représentants</u> Mme Bénédicte DESMARIS M. Samuel VERNEREY

II. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire rappelle l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) en application des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui doit comporter en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants -pour les communes de moins de 3 500 habitants-.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne par scrutin secret les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

M. Nicolas GINDRE
Mme Charline GROSSIORD
Mme Marie-Claude PEDROLETTI

Suppléants

M. Yanis LAHSINI
M. Christophe MALAQUIN
M. Alain MOYAT

M. Raphaël PERRIN, Maire, **Président de droit**

III. COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément aux articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les Commissions Municipales sont composées de membres du Conseil Municipal. **M. le Maire est Président de droit de chaque commission.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas procéder au scrutin secret et constitue les commissions municipales suivantes :

A) COMMISSION SOCIALE

M. le Maire rappelle que depuis le 01/01/2017, date de la création de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été remplacé par une commission sociale.

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif de personnes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la composition suivante :

Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME Mme Isabelle BOUILLIER Mme Eliane GRENARD Mme Marie-Claude PEDROLETTI Mme Claudie PILLARD M. Bernard REGAD	Mme Maryse BLANC Mme Laurence CAZIN Mme Sylviane CORTINOVIS Mme Marie-Thérèse GRUET-MASSON Mme Christelle RAFFIN Mme Danièle VUILLET

B) COMMISSION COMMUNICATION

S/C de M. Raphaël PERRIN, Mme Eliane GRENARD et M. Benoit COLOT

Membres du CM : Mme Charline GROSSIORD, Mme Marie-Claude JEANIN, M. Yanis LAHSINI

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont la personne extérieure est Laetitia COURTY.

C) COMMISSION COMMERCIALISATION LOTISSEMENT "LES EMERAUDES"

S/C de Mme Elisabeth ARBEZ-CARME

Membres du CM : Mme Charline GROSSIORD, M. Yanis LAHSINI, Mme Claudie PILLARD, Mme Sarah VUILLERMOZ

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont les personnes extérieures sont Sylvie DALLOZ, Sylvie MICHAUD.

D) COMMISSION SECURITE ROUTIERE ET AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

S/C de M. Alain MOYAT

Membres du CM : MM. Nicolas GINDRE, David HUMBERT, Bernard REGAD, Bertrand REGAD

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont la personne extérieure est Jean Louis MICHARD.

E) COMMISSION REHABILITATION PRESBYTERE - PÔLE MULTISERVICES

S/C de M. Raphaël PERRIN, Mme Elisabeth ARBEZ-CARME et M. Benoit COLOT

Membres du CM : M. Nicolas GINDRE, Mme Charline GROSSIORD, M. Yanis LAHSINI, M. Alain MOYAT, Mme Claudie PILLARD, M. Bernard REGAD, M. Samuel VERNEREY

F) COMMISSION COHERENCE OFFRE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

S/C de Mme Claudie PILLARD

Membres du CM : Mmes Isabelle BOUILLIER, Elisabeth ARBEZ-CARME, Eliane GRENARD, Marie-Claude PEDROLETTI

G) COMMISSION MAISON DE L'ENFANCE LAMOURA-SEPTMONCEL LES MOLUNES

M. le Maire rappelle la nécessité de disposer d'une commission personnel composée d'élus de chaque commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les membres suivants pour la commune de Septmoncel les Molunes :

M. Raphaël PERRIN, Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, Mme Claudie PILLARD et Mme Eliane GRENARD

Les membres désignés par la commune de Lamoura sont les suivants :

M. Francis LESEUR, Mmes Liliane REGAD, Hélène DAVID-HENRIET, Clémence MESMIN

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont les personnes extérieures seront des parents utilisateurs du service (en attente de représentants).

H) COMMISSION PLANIFICATION DES ACTIONS D'INTERET GENERAL

S/C de M. Raphaël PERRIN, Mme Eliane GRENARD et M. Benoit COLOT

Membres du CM : Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, M. David HUMBERT, M. Alain MOYAT, Mme Claudie PILLARD, M. Bertrand REGAD, M. Samuel VERNEREY

I) COMMISSION MEDIATION

S/C de M. Samuel VERNEREY

Membres du CM : Mme Bénédicte DESMARIS, M. David HUMBERT, Mme Marie-Claude JEANIN, M. Alain MOYAT, M. Christophe MALAQUIN, M. Bertrand REGAD

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont la personne extérieure est Jean Louis MICHARD.

J) COMMISSION OFFRE DE SERVICES ET COMMERCES

S/C de M. Raphaël PERRIN et Mme Elisabeth ARBEZ-CARME

Membres du CM : M. Nicolas GINDRE, M. Alain MOYAT, Mme Claudie PILLARD, M. Samuel VERNEREY, Mme Sarah VUILLERMOZ

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont les personnes extérieures sont Sylvie DALLOZ, Sylvie MICHAUD.

K) COMMISSION TOURISME

S/C de M. Samuel VERNEREY

Membres du CM : Mme Bénédicte DESMARIS, Mme Charline GROSSIORD, M. Yanis LAHSINI, M. Christophe MALAQUIN

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont la personne extérieure est Elisabeth CUPILLARD.

L) COMMISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

S/C de M. Samuel VERNEREY

Membres du CM : M. Benoit COLOT, Mme Bénédicte DESMARIS, Mme Eliane GRENARD, M. Christophe MALAQUIN, M. Bernard REGAD, M. Bertrand REGAD

M) COMMISSION ATTRACTIVITE SEPTMONCEL LES MOLUNES

S/C de M. Benoit COLOT

Membres du CM : Mme Charline GROSSIORD, M. Yanis LAHSINI, Mme Marie-Claude PEDROLETTI

Sur proposition de M. le Maire, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, la commission est élargie avec 1 comité consultatif dont les personnes extérieures sont Sylvie MICHAUD et Lionel LEFIN.

IV. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par M. le Maire ou par l'adjoint délégué. Une liste de contribuables comprenant 12 noms pour les commissaires titulaires et suppléants doit être proposée et le Directeur des Services Fiscaux en désignera 6 pour former la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose, outre le Maire qui sera Président de droit, les membres suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	Mme Claudie PILLARD	Mme Elisabeth ARBEZ-CARME
2	M. Bernard REGAD	M. Bertrand REGAD
3	Mme Bénédicte DESMARIS	M. Samuel VERNEREY
4	Mme Sylvie MICHAUD	M. Bruno GROSSIORD
5	M. Philippe DALLOZ	M. Stéphane GROS
6	M. Vincent NICOLET	M. Daniel GROSSIORD
7	M. Alain MOYAT	M. David HUMBERT
8	Mme Eliane GRENARD	M. Yanis LAHSINI
9	Mme Charline GROSSIORD	Mme Sarah VUILLERMOZ
10	M. Thierry DUBRULLE	Mme Béatrice DALLOZ-FURET
11	M. Michel GRUET	M. Jean-Pierre PERRIER
12	M. Michel RENDU	M. Frédéric MATHIEU

V. CONVENTION D'OCCUPATION GÎTE DE LA VIE NEUVE DES MOLUNES

M. le Maire rappelle qu'un bail précaire a été concédé le 1er juillet 2019 pour une durée d'un an à M. Emile MAFFRE, Brasserie du Lizon pour doubler son activité et ouvrir un bar avec petite restauration au gîte de la Vie Neuve des Molunes.

La convention arrivant à échéance le 30 juin 2020, il convient de se prononcer pour la suite à donner.

Avant de se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal propose que la commission médiation rencontre M. MAFFRE.

Par ailleurs, suite à la demande de M. Emile MAFFRE et conformément à la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et plus spécifiquement son article 11 permettant de reporter intégralement ou d'étaler le paiement des loyers professionnels et commerciaux, le Conseil Municipal est informé de la décision de M. le Maire en date du 24/04/2020 de suspendre sans pénalité, le recouvrement des loyers des mois d'avril, mai et juin 2020. Ces loyers, conformément à la loi n° 2020-290, feront l'objet soit d'un report soit d'un étalement de paiements.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) EMPLOIS JEUNES

M. le Maire fait part de 4 candidatures de jeunes pour un emploi d'été au sein de la commune et précise que les années précédentes, il était budgété l'équivalent d'un temps de travail de 3 semaines pour 4 agents.

Compte tenu des nombreux travaux de tonte, d'entretien de bâtiments, de peinture, etc, l'assemblée est favorable à l'embauche des 4 candidats dans la limite du budget imparti.

B) TOUR DE L'AVENIR

M. le Maire informe l'assemblée que la 2ème étape du Tour de l'Avenir 2020 se déroulera le 15 août, avec un départ à Champagnole et l'arrivée à Septmoncel les Molunes.

C) ANNULATION DE LA FETE DE LA SAINT-LOUIS

M. Samuel VERNEREY donne lecture d'un message du Président du Comité des Fêtes, annonçant l'annulation de la Fête traditionnelle de la Saint Louis les 29, 30, 31 août 2020 en raison des contraintes sanitaires imposées.

Séance levée à 23h30

Affiché le 15/06/2020

Le Maire,

Raphaël PERRIN

